

5576/147

Leop. Melle = Brigadet

miniature sur ivoire

1/1
15 sept. 1924

Bruxelles, le 23 septembre 1924.

Monsieur le Ministre,

Comme suite à votre lettre N° 2988 du 15 septembre courant, Administration des Beaux-Arts, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la section de l'Art Moderne de la Commission directrice a exprimé un avis défavorable à l'entrée dans nos collections, de la miniature, sur ivoire, léguée au Musée par Melle Fanny Trigalet.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur NOLF,
Ministre des Sciences et des Arts,
3 rue Beyaert,
BRUXELLES.

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
Beaux-Arts, des Lettres
et des
Bibliothèques publiques

DIRECTION

e Section

N° 2988.

Bruxelles, le 15 septembre 1924.

16, Boulevard de Waterloo

Ruyter 19/24 M

N. B. — Prière de rappeler dans la réponse
la date et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de l'Administration.

Monsieur le Conservateur en chef,

J'ai l'honneur de vous communiquer, pour
avis, un extrait du testament de Mlle Fanny Trigalet,
en son vivant sans profession, domiciliée Avenue Ro-
gier, n° 255, à Schaerbeek, qui lègue au Musée royal
des Beaux-Arts, une miniature sur ivoire provenant
de la trisaïeule de la testatrice.

Je vous prie de vouloir bien me faire sa-
voir le plus tôt possible si cette pièce est de natu-
re à intéresser le Musée royal des Beaux-Arts.

Pour le Ministre :

Le Directeur Général,

Daschelet

1 annexe

à Monsieur le Conservateur en chef du Musée royal des Beaux-Arts

Bruxelles.

BEAUX-ARTS
ENTREE
le: 11/7
Dossier N° 2988
1924

2 7/74

Nous Charles CLAES, notaire résidant à Bruxelles.

En vertu d'une ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal de première instance séant à Bruxelles, le vingt-cinq juin mil neuf cent vingt-quatre.

Avons déposé au rang de nos minutes, pour en être délivré copie ou expédition à qui il appartiendra.

Le testament olographe de Mademoiselle Fanny TRIGALET, en son vivant sans profession, demeurant à Schaerbeek, avenue Rogier, numéro 255, y décédée, le treize juin mil neuf cent vingt-quatre.

Ce testament, daté de Schaerbeek, le vingt-six mars mil neuf cent vingt-quatre, demeure ci-annexé sera visé pour timbre et enregistré avec le présent acte.

Dont acte.

Dressé à Bruxelles en notre étude.

Le deux juillet mil neuf cent vingt-quatre.

Et que nous avons signé. (signé) Ch. CLAES.

Enregistré à Bruxelles, 4^e bureau, le trois juillet 1924, volume 23, folio 16, case 12, un rôle, sans renvoi. Reçu cinq francs.

Le Receveur (signé) LAENEN.

ANNEXE

Je soussignée Fanny Trigalet, sans profession, demeurant à Schaerbeek, avenue Rogier, 255, déclare faire son testament comme suit :

1° Je révoque tout testament que j'aurais pu faire antérieurement au présent.

Je lègue au Musée des Beaux-Arts de Bruxelles un médaillon miniature sur ivoire provenant de ma trisaïeule.

Ecrit, daté et signé de ma main à Schaerbeek, le vingt-six mars dix-neuf cent vingt-quatre.

(signé) Fanny Trigalet.

N° 5. Visé pour timbre.

Enregistré à Bruxelles, 4^e bureau, le..... volume 3, folio 98, case 15, un rôle sans renvoi. Reçu vingt-sept francs (15 + 2.50 + 10) cinquante centimes.

Le Receveur (signé) LAENEN.

Paraphé "ne varietur".

Bruxelles, le 25 juin 1924.

Le Greffier, Le Comparant, Le Président.

(suivent les paraphes).

Pour extrait conforme délivré
sur papier libre pour être sou-
mis à l'approbation de l'auto-
rité compétente.



Ch. Claes